Image not found or type unknown

Assistance social chez moi

Par **nina**, le **19/03/2011** à **17:08**

Bonjour,
je suis actuellement en concubinage avec mon ami depuis 7 ans qui a un enfant de 11 ans,j'ai moi aussi un enfant de 8 ans,son fils qui réside chez sa mère a de gros problèmes à l'école,cette école a fait la démarche d'envoyer une assistance social chez sa mère et chez son père,et d'en informé l'école de mon fils,et donc moi aussi de m'envoyer l'assistance social pour mon fils,;alors que mon fils n'a pas de problème à son école ni a la maison d'ailleurs,je ne comprend pas cette démarche à mon égard,on t il le droit et comment faire pour me défendre;je vous remercie d'avance

Par **Marion2**, le **19/03/2011** à **18:04**

C'est à priori une enquête sociale. Dans la mesure où vous vivez en concubinage, cette démarche des services sociaux est tout-à-fait normale.

Vous ne pouvez pas vous défendre puisque c'est normal.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés